

M. WOODSWORTH: Plusieurs des paroles du ministre s'appliquent également au National-Canadien. Mais que dit-il de la première de mes deux suggestions, celle que j'offre réellement, et dont on n'a pas tenu compte—l'impôt sur les lampes? Le ministre n'y a pas répondu. J'ai proposé l'autre comme alternative.

L'hon. M. HOWE: Une taxe sur les lampes équivaut à une taxe sur la fabrication des lampes. Quand elle atteindra les gens qui les paye, cette taxe aura été multipliée au moins par trois, en raison de l'accumulation des profits depuis la fabrication jusqu'à la vente au détail. En conséquence, au lieu d'imposer un droit de 50 cents au radiophile—car, en définitive, c'est lui le consommateur de lampes—vous lui imposez une taxe beaucoup plus élevée. Ce point a été étudié, mais la perception d'une taxe de ce genre donnerait lieu à un tel coulage que nous avons dû y renoncer. Je puis ajouter, pourtant, que le prix des lampes et des accumulateurs fait actuellement l'objet de l'étude de la commission du tarif. Nous avons lieu de croire que le prix de détail des lampes et des accumulateurs est excessif et j'ai pleine confiance que, grâce aux efforts de la Commission du tarif, nous pouvons espérer une diminution du prix de ces objets, diminution qui fera plus que compenser les 50 cents d'augmentation du prix de la licence.

M. FINN: Je désire féliciter le chef de la fédération du Commonwealth coopératif (M. Woodsworth). Il acquiert chaque jour plus d'habileté. Au cours de ses remarques préliminaires, il a dit que, à son avis, ces questions pourraient être réglées plus facilement en comité, mais il a pris soin de faire consigner au hansard son attitude à l'égard de toutes ces questions.

Un honorable député qui fait partie de la loyale opposition de Sa Majesté et dont je ne puis me rappeler le nom en ce moment, a déclaré que, d'après lui, la perception des redevances de permis devrait être confiée uniquement aux anciens combattants. Il y a aujourd'hui dans ma circonscription un grand nombre de gens qui ont beaucoup moins de ressources et qui doivent subir bien plus de privations que plusieurs anciens combattants chargés de ce travail. J'apprécie les mérites de nos vétérans. J'irai jusqu'à dire que les plus fortunés des anciens combattants sont ceux dont les restes reposent en France et dans les Flandres, puisqu'ils n'ont plus à se préoccuper de rien en ce monde. Les anciens combattants ne goûteront peut-être guère cette remarque, mais peu m'importent que mes idées plaisent aux anciens combattants ou aux autres catégories

de gens pourvu que mes déclarations soient sincères. On devrait, naturellement, s'occuper des anciens combattants qui sont dans le dénuement, mais il y a d'autres gens qui sont aussi dans la gêne, qui souffrent d'un état de choses qui rend leur existence et celle de leurs familles encore plus misérable, ou tout autant, et qui pourraient de cette façon gagner quelques dollars qui apporteraient un peu de confort à leur foyer; on devrait accorder à ces gens-là autant de considération qu'aux anciens combattants et se garder de commettre des injustices envers les uns et les autres.

Le troisième point que je veux souligner, c'est que la Société Radio-Canada, qui est indépendante du Parlement, est dans la même posture que les chemins de fer Nationaux du Canada et je félicite le ministre des Transports (M. Howe) d'avoir admis que les citoyens du pays sont les actionnaires de toutes nos grandes entreprises publiques, y compris les chemins de fer, la radio et d'autres.

Je puis faire erreur, et alors on pourra me corriger, mais il me semble que la radio-diffusion comporte deux organisations: d'une part, le service de la Société Radio-Canada qui est pour ainsi dire régi par l'Etat, et, d'autre part, les stations émettrices d'initiative privée. Il s'agit de savoir si la Société Radio-Canada va décider soit de placer toutes les stations privées sous son autorité, de les acheter à leur valeur marchande et les exploiter, soit de laisser subsister les stations particulières. Si le Gouvernement doit décider de placer toutes ces stations sous la régie de l'Etat,—et la Société doit sans doute être au courant de la chose,—il serait bon, je crois, en attendant que l'affaire soit tranchée, de ne plus accorder de licences d'émission à des sociétés particulières, ce qui est susceptible d'embarrasser le Gouvernement et les membres de cette Chambre. Je mentionne la chose parce qu'elle peut causer des embarras à mon collègue d'Halifax et à moi-même. Certes il peut parler pour lui-même et je ne fais qu'exprimer mon avis personnel, car je n'ai aucune idée absolument arrêtée à cet égard. Toutefois, il me semble que cette double autorité, ce double droit, n'est guère de nature à assurer le meilleur service à l'ensemble de la population.

Ainsi qu'on l'a dit, cet après-midi, il y a des gens dans diverses parties du Canada qui sont incapables d'entendre chez eux les programmes qui procurent d'agréables soirées à leurs concitoyens vivant ailleurs. Il y a aussi le relèvement du prix du permis de \$2 à \$2.50. Je suis heureux d'apprendre que le ministre et le Gouvernement examinent en ce moment le point de savoir s'il y a lieu d'imposer ce